

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MAI 2023

Délibération n°2023.05.104

**Transports möbius - Evolution des services pour la saison
2023/2024**

LE VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de Séance: Christophe DUHOUX

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER, DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Serge DAVID, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Héléne GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Sophie FORT à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Luc FOUCHIER à Isabelle MOUFFLET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLOT, Patrick GRENIER à Michel ANDRIEUX, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Corinne MEYER, Gilbert PIERRE-JUSTIN à François ELIE, Jean-Philippe POUSSET à Gérard LEFEVRE,

Excusé(s):

Françoise COUTANT, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Martine PINVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023

Publication : 26/05/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.05.104**

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

TRANSPORTS MÖBIUS - EVOLUTION DES SERVICES POUR LA SAISON 2023/2024

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20401 -2) PROBLÈMES DE MOBILITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Pour une ville et des établissements ouverts à tous, sûrs et durables

Depuis la mise en service du BHNS en septembre 2019, le service de transports möbius a connu d'importantes évolutions avec la mise en place d'un réseau de transport restructuré en février 2020, mais aussi avec la mise en œuvre de parking-relais.

Le projet de territoire « GrandAngoulême 2030 », approuvé en décembre 2021 traduit une attente forte du territoire en matière d'adaptation et d'évolution de l'offre de mobilité. Aussi, le Schéma des mobilités approuvé en décembre 2022 a pour objectif de fixer la feuille de route de GrandAngoulême et de ses partenaires sur les mobilités à horizon 5 à 10 ans.

Parmi les objectifs intégrés dans ce document de planification, il est prévu de « rendre le réseau de transports collectifs plus attractif ». En effet, après la mise en service du BHNS et d'un réseau restructuré, des améliorations peuvent être apportées en continu, afin de convaincre davantage d'usagers de se déplacer en transports collectifs. Ainsi, dans une logique d'amélioration continue des services du réseau möbius, plusieurs études ont été réalisées par la STGA pour la saison 2023/2024 :

Des études et des analyses ont été effectuées par la SPL sur sollicitation de GrandAngoulême afin d'envisager différentes possibilités d'évolution de desserte, notamment :

- Le développement de l'offre sur certains secteurs non desservis par un service régulier : études réalisées sur les communes de Champniers, de Roulet St-Estèphe, de Claix, de Fléac et d'Asnières
- L'amélioration de la desserte du Centre équestre de l'agglomération, en connexion avec le Centre Universitaire et une ligne de BHNS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023
Publication : 26/05/2023

- Une évolution du réseau möbius pour relier le nouveau quartier de « Maine Gagnaud » sur la commune de Ruelle,
- Une adaptation de la ligne Express (Angoulême – Puymoyen) pour desservir la Ferme des Valettes,
- L'amélioration de l'offre sur le secteur de l'Houmeau, en plein développement, à Angoulême,
- Un développement du Transport à la Demande, suite à des demandes de la part d'usagers, de commune ou d'association,
- La création d'un service de navettes électriques en « cœur d'agglomération ».

Suite à la réalisation de ces études, le Vice-Président Mobilités Durables et Président de la STGA a échangé avec l'ensemble des communes concernées par ces évolutions afin de recueillir leurs observations sur ces principes d'évolution. Les études effectuées par la STGA ont également été partagées avec le groupe de travail Mobilités Durables du 14 mars 2023.

Au regard de l'ensemble des études et des analyses réalisées, et après échanges avec les communes de Champniers, de Roulet St-Estèphe, de Claix, de La Couronne, d'Asnières, de Fléac, d'Angoulême, et de Ruelle, il est proposé d'engager les mesures suivantes pour la saison 2023/2024 :

- Créer de nouvelles lignes de transport, en partie sur réservation, en connexion avec les lignes régulières (dès septembre) :
 - Ligne 25 visant à améliorer la desserte de Champniers : liaisons des villages et du centre bourg à la zone économique de Fontanson et au terminus « Champniers Géant » (réalisation par des sous-traitants de STGA- Appel d'offres en cours),
 - Ligne 24 visant à améliorer la desserte du nord de la commune de Fléac et desservir Asnières, en connexion avec un arrêt d'une ligne régulière à « Fléac Sazaris » (réalisation par des sous-traitants de STGA- Appel d'offres en cours),
 - Ligne 32 visant à desservir les communes de Claix et Roulet St-Estèphe, en liaison avec le pôle d'échanges de La Couronne (1 ligne BHNS, 1 ligne régulière et ouverture de la halte ferroviaire prévue en décembre 2023) et l'arrêt « Les Gallands » (réalisation par des sous-traitants de STGA- Appel d'offres en cours),
 - Ligne 34 visant à relier le centre équestre de GrandAngoulême au Centre Universitaire à une 1 ligne BHNS, 1 ligne régulière et 1 ligne relais (réalisation par des sous-traitants de STGA- Appel d'offres en cours),
- Adapter des services existants (dès septembre) :
 - Adapter le parcours de la ligne 2 pour lui permettre de desservir le secteur de l'Houmeau à Angoulême, en pleine expansion ;
 - Modifier le tracé de la ligne express pour permettre la desserte de la Ferme des Valettes à Angoulême, sous réserve de réalisation d'un test de réinsertion sur la Voie de l'Europe par l'opérateur réalisant le circuit (réalisation par des sous-traitants de STGA- Appel d'offres en cours)
 - Développer le Transport à la Demande, avec la création ou la modification d'arrêts de prise en charge, et l'intégration au service de la commune de Plassac-Rouffiac (réalisation par des sous-traitants de STGA- Appel d'offres en cours),

- Proposer un nouveau service de navettes électriques en cœur d'agglomération (courant hiver 2023/2024) :

Mettre en place un service de navettes électriques gratuites permettant des liaisons plus directes en centre-ville d'Angoulême et des connexions entre la ville haute et la ville basse (tracé en cours d'élaboration).

La desserte du quartier du Maine Gagnaud à Ruelle pourra être réétudiée dès finalisation des travaux de construction de ce nouveau quartier (2024/2025). D'autres évolutions plus globales sont actuellement en cours d'étude par un cabinet d'études suite à la réalisation de l'enquête Origine-Destination en octobre dernier. Ces évolutions se feront en concertation avec les communes concernées et pour une mise en œuvre échelonnée sur plusieurs saisons.

Ces modifications d'offre donneront lieu à un avenant au Contrat d'Obligation de Service Public entre GrandAngoulême et la SPL STGA. Sur le plan financier, les développements d'offres proposés sont évalués à ce stade par la STGA à environ 460 K€ HT en année pleine (montant prévisionnel à actualiser sur la base des coûts de transports issus de l'appel d'offres en cours sur la sous-traitance).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la gamme tarifaire approuvée par le conseil communautaire du 16 mars 2023, il convient de préciser les points suivants sur les offres tarifaires :

- La gratuité pour les personnes âgées de 65 ans et plus non imposables sera effective sur justificatif de non-imposition
- La gratuité du titre de transports pour les personnes âgées de 65 ans et plus non imposables et dans le cadre de l'offre d'essai de 1 mois sur le bus pour toute personne n'ayant pas eu d'abonnement depuis plus de 3 ans, inclut la gratuité du support
- Le titre PDE (bus+vélo) est réservé aux salariés des entreprises ayant mis en place un Plan de Mobilité Employeur reconnu ou accompagné par GrandAngoulême. Ce titre concerne également les agents de GrandAngoulême en application de la délibération n°2022.01.007 approuvant le plan de mobilité de la collectivité.

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 27 mai 2023,

Je vous propose :

D'APPROUVER les mesures à mettre en œuvre lors de la saison 2023/2024, pour développer les services möbius, tels que proposés ci-dessus,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023
Publication : 26/05/2023

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée, à engager toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette évolution des services möbius.

Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023
Publication : 26/05/2023